



AFFICHÉ
LE 23.01.2024.

2024/...
Parafe

DÉCISION N°04/2024

OBJET : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA LOCATION DES SALLES DU CENTRE D'EXPOSTION ARTISTIQUE ET LITTERAIRE – FERME PEREIRE.

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégations du Conseil municipal au maire ;

Vu la délibération n°61 du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article précité ;

Vu la décision n° 45/21 du 16 décembre 2021 relative à la fixation de la participation financière pour la location des salles du centre d'exposition artistique et littéraire – Ferme Péreire

DÉCIDE

Article 1 : la présente décision annule et remplace la décision n°45/21 du 16 décembre 2021.

Article 2 : dans le cadre de la location des salles du centre d'exposition artistique et littéraire – Ferme Péreire, les tarifs de participation sont fixés comme suit :

Café littéraire :

336€ pour une 1/2 journée, soit 4h sans restauration

580€ pour une journée soit 7h30 sans restauration

670€ pour un cocktail, apéritif, vernissage, en soirée de 18h à 23h maximum.

Salle d'exposition :

70€ pour 3h30, de 14h à 17h30 pour les exposants

135€ pour la mise en place de réunion, le prêt de matériel existant sur place.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 18 janvier 2024

Le Maire,
Jean-Francois ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-217703503-2024 0118-DECISION_04